

Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 18 janvier 2024 et du 8 février 2024
2. 8363 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat
 - Désignation d'un rapporteur
 - Suite des travaux
3. 8264 Projet de loi relative à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle multimodal à Ettelbruck
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'État

*

Présents : Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Lies, M. Meris Sehovic, M. Charel Weiler

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

M. Tom Weisgerber, M. Ben Hubert, M. Gilbert Schmit, M. Luc Dhamen, Directeur de l'Administration des bâtiments publics, M. Christian Braun, Administration des bâtiments publics, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Corinne Cahen, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 18 janvier 2024 et du 8 février 2024

Les projets de procès-verbal des réunions du 18 janvier 2024 et du 8 février 2024 sont approuvés à l'unanimité des membres présents de la commission parlementaire.

2. 8363 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat

A titre liminaire, Madame la Présidente, Corinne Cahen (DP), est désigné rapporteur du dossier sur le débat d'orientation concernant le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat.

Dans un second temps, il est procédé à une présentation des 13 projets concernant les fonds d'investissements publics administratifs, ainsi que les Fonds d'investissements publics scolaires. Pour le détail, il est renvoyé à la présentation annexée à la présente.

1) Centre mosellan à Ehnen : Réaménagement et extension

Le « Wäinhaus » (anc. Musée du Vin) est situé à proximité du centre du village, au bord de la Moselle. Le site composé de la maison de maître, des annexes viticoles et des cours intérieures a su développer à travers le temps une affinité étroite et sensible avec le fleuve, la vallée et les vignobles.

Les constructions existantes protégées, datant des XVIème et XVIIIème siècles ont nécessité des travaux d'envergure, de remise en état, de réorganisation et de mise en conformité pour répondre aux besoins d'un centre oenotouristique d'aujourd'hui. Une nouvelle construction, créant un espace d'accueil couvert, complètera le volume bâti existant.

Sont prévus dans le contexte des travaux d'aménagement et d'extension

* une structure d'accueil, y compris un espace d'accueil couvert, un accueil touristique, une vintothèque, une salle de banquet et un bistrot ;

* un espace d'exposition et de conférence, y compris un musée, des expositions, des ateliers pédagogiques, une salle polyvalente et une salle de conférence.

[Surface brute : ~ 3 600 m² / Volume brut : ~12 500 m³]

2) Bâtiment administratif – Rue de Hollerich

Le terrain étatique se situe à Luxembourg-Gare dans un îlot d'environ 2,05 ha qui regroupera à terme sur un site unique, les différentes institutions et administrations de la sécurité sociale et de l'emploi. Le terrain est désigné comme le lot 3 dudit site et se trouve au sud-est, à l'intersection de la rue de Hollerich et la place de la Gare.

Le bâtiment qui était occupé par le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) sera remplacé par une nouvelle construction. Selon le PAP en vigueur, il est possible d'y réaliser un immeuble de bureaux de 9 niveaux pleins hors sol et de 4 niveaux en sous-sol.

Il est prévu de construire le nouveau siège de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) destiné à devenir « une Maison de l'Emploi » ; un lieu d'échange et d'interaction facilement accessible au public. Hormis la planification de bureaux, de salles de réunion et d'autres locaux administratifs, il est prévu de créer des zones ouvertes au public. Une surface constructible brute minimale de 500 m² est à réserver pour des activités commerciales. Le programme est en cours d'élaboration par les futurs occupants.

[Surface brute : ~ 14 600 m² / Volume brut : ~51 100 m³]

3) Cité des contributions directes à Luxembourg- Kirchberg

L'implantation de la future « Cité des contributions directes » est prévue sur un terrain bordé par l'avenue John F. Kennedy, la rue Erasme et la rue Tony Rollmann à Kirchberg. De par sa proximité aux transports en commun, à d'autres institutions et administrations, ainsi qu'au centre-ville, ce site permettra une bonne intégration de l'administration dans le tissu urbain. Le terrain est classé zone spéciale mixte urbaine centrale européenne et nationale au PAG.

Dans le cadre de la modernisation et d'une nette augmentation des effectifs de l'Administration des contributions directes, un regroupement de tous ses services en un site unique, présentera des avantages aussi bien pour l'administration, que pour ses usagers.

Le programme de construction prévoit la construction d'un immeuble administratif avec une capacité d'accueil jusqu'à 1 500 personnes.

[Surface brute : ~ 45 000 m² / Volume brut : n.d.]

Madame la Présidente souhaite connaître le sort des bâtiments actuellement occupés par l'Administration des contributions directes, la commission parlementaire est informée qu'aucune information supplémentaire n'est à ce stade disponible.

4) Administration de la nature et des forêts « Schwaarzenhaff » à Steinfort

Le site en zone verte se trouve sur une parcelle appartenant à la Commune de Steinfort. Il se situe près des zones protégées « Schwaarzenhaff/Jongebësch » et « Vallée de la Mamer et de l'Eisch ».

Le projet prévoit le regroupement de centres de triages, notamment ceux de Steinfort, Hobscheid et Beckerich ainsi que du Centre nature et forêts Mirador. En effet, l'audit de l'ANF recommande de mettre en place un modèle de gestion et d'organisation territoriale homogène pour les services régionaux et de moderniser les ateliers des ouvriers ainsi que les infrastructures des équipes. Ce regroupement permettrait de réduire les distances à parcourir et de garantir un meilleur fonctionnement de ces services.

Le programme de construction prévoit la construction - de structures permettant d'accueillir 6 à 9 salariés de l'ANF contenant notamment un atelier, des abris pour les engins forestiers et le bois, un auvent, un réfectoire avec cuisine, des installations sanitaires et vestiaires ; - de structures permettant d'accueillir de 2 à 3 préposés de l'ANF et un secrétaire contenant notamment des bureaux, une salle de réunion et des locaux pour archivage ; - d'un parking écologique pour les agents et visiteurs.

5) Futur Parc des Congrès et Expositions à Luxembourg-Kirchberg

Le développement du Futur Parc des Congrès et Expositions est prévu sur une partie des terrains actuellement occupés par la Luxexpo. Dans ce contexte, des anciennes structures seront démolies, l'îlot sera réorganisé et un Parc des Congrès et Expositions moderne sera construit.

6) Bâtiment administratif Kirchberg – Aménagement intérieur

Le bâtiment se situe au 12, avenue J.F. Kennedy dans le quartier européen sud du plateau du Kirchberg. L'aménagement intérieur de la partie acquise par l'Etat de l'immeuble construit par ArcelorMittal est prévu. Le projet prévoit des surfaces administratives avec salles de réunions et espaces d'accueil.

[Surface brute : ~ 18 000 m²]

Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) souhaite savoir si de grands travaux d'aménagement sont encore à réaliser à l'intérieur du bâtiment. L'orateur rappelle dans ce contexte que suite à l'achat du bâtiment – acquisition d'ailleurs assez coûteuse -, les députés ont été informés que des travaux d'aménagement importants ne seraient point nécessaires. Madame la Ministre informe la commission qu'il s'agit effectivement seulement de menu travaux d'aménagement à l'intérieur des bâtiments.

7) Institut viti-vinicole à Remich

L'Institut viti-vinicole est implanté dans une zone verte à Remich.

Au vu de l'augmentation des effectifs de l'Institut viti-vinicole, des réglementations en vigueur relatives à la sécurité dans la Fonction publique et de la norme ISO170025, une extension est requise afin d'assurer le maintien de l'accréditation du laboratoire ainsi que de pouvoir garantir une efficacité et fonctionnalité optimale des différents processus de travail.

Par ailleurs, une rénovation du bâtiment existant s'avère nécessaire au vu de l'état de la structure portante et des déperditions énergétiques de l'enveloppe.

Dans ce contexte, le programme prévoit :

- des locaux de stockage, des archives et des locaux techniques au sous-sol
- un local « préparation » et un accueil au rez-de-chaussée
- un laboratoire, des locaux « métrologie » et « microbiologie », des vestiaires et une salle de secours au 1^{er} étage
- des bureaux, une salle de réunion et une kitchenette au 2^{ème} étage

[Surface brute : ~ 5 000 m² / Volume brut : ~ 19 900 m³]

Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) souhaite savoir si le présent projet comprend tant le projet l'extension, que le projet de rénovation. Il est répondu par l'affirmative.

8) Lycée Technique à Ettelbruck : Rénovation

Le programme vise la rénovation du Lycée Technique à Ettelbruck. Dans ce contexte, sont prévus notamment :

- l'assainissement énergétique, entre autres, de la façade
- la remise en état des installations techniques
- la mise en sécurité
- la rénovation et le réaménagement des ateliers et des salles de classe

[Surface brute : ~ 36 300 m² / Volume brut : ~ 119 000 m³]

9) École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (E.H.T.L.) : Rénovation

Le programme vise une rénovation des infrastructures existantes du Campus Diekirch. Notamment, il prévoit :

- la mise en conformité des installations techniques et des réseaux afférents
- l'assainissement énergétique du bâtiment
- la rénovation de divers locaux

[Surface brute : ~ 9 100 m² / Volume brut : ~ 38 100 m³]

Monsieur le Député Fernand Etgen (DP) souhaite savoir s'il ne serait pas plus judicieux de démolir une partie du bâtiment et de construire un bâtiment plus grand au lieu de le rénover. Il lui est répondu qu'il y a lieu de placer le projet dans un contexte plus global, étant donné que d'autres bâtiments pour l'école d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg sont déjà prévus dans d'autres parties du pays.

Dans ce contexte, Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) souhaite recevoir plus de détails concernant le deuxième site de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg à Sanem. Il lui est répondu que les études concernant le deuxième site sont actuellement en cours.

À la question de Monsieur le Député Charel Weiler (CSV) de savoir lequel des projets est priorisé - le présent projet ou le projet concernant l'internat à Diekirch - il est répondu que le projet concernant l'internat est prioritaire. Une fois que ce dernier sera terminé, l'on débutera avec les rénovations de l'école d'Hôtellerie.

10) Internat socio-familial à Dudelange

L'internat géré par la Fondation Pro Familia prévoit l'accueil de jour et de nuit volontaire ou par placement par le tribunal de la Jeunesse, d'enfants âgés de 4 à 13 ans. Il s'agit d'un projet-pilote d'une construction en bois feuillus provenant des forêts luxembourgeoises. La partie centrale avec les pièces de vie et les chambres est construite majoritairement en bois de hêtre. Les cages d'escaliers et les couloirs sont construits en béton et maçonnerie. Le bardage de la façade est constitué de bois feuillus torréfié.

Le programme prévoit d'installer :

- 11 chambres doubles
- 2 chambres pour éducateurs
- 1 chambre pour une personne à mobilité réduite
- Blocs sanitaires pour garçons et filles à chaque étage
- 1 séjour à chaque étage
- 1 grand séjour, 1 réfectoire et 1 cuisine au rez-de-chaussée
- 1 espace d'accueil pour les parents
- - 2 bureaux

[Surface brute : ~ 1 600 m² / Volume brut : ~ 6 100 m³]

11) Maison pour jeunes adultes à Pétange

Le projet prévoit la réalisation de logements pour jeunes adultes en rupture familiale, scolarisés ou en formation professionnelle, ainsi que pour des jeunes en difficultés financières qui débutent dans la vie active avec un bas salaire. Le site se trouve à Pétange sur une parcelle de coin, longeant la rue d'Athus et la rue « An de Jenken ».

Le bâtiment comprend :

- 36 logements (studios de 30 m² et appartements de 45 m²)
- des locaux pour le personnel socio éducatif (salle de réunion, deux bureaux, sanitaires)
- des locaux communs (espace de rencontre, buanderie, caves, local poussettes)

[Surface brute : ~ 2'300 m² / Volume brut : n.d.]

Madame la Présidente souhaite savoir si le présent projet est intégré au projet du « Centre pour enfants à Pétange » (complexe regroupant plusieurs infrastructures publiques dédiées à l'accueil d'enfants et de jeunes) ? Il est expliqué que le présent projet est complémentaire et sera construit sur un autre site.

Monsieur le Député Marc Goergen (Piraten) s'interroge sur les raisons qui expliquent le choix du site finalement retenu pour le projet, alors que le terrain est situé loin du centre de Pétange et ainsi des transports publics. Il souhaite dans ce contexte également savoir si le terrain est déjà propriété de l'État. La commission est informée que l'Administration des bâtiments publics n'est pas le maître d'ouvrage, raison pour laquelle l'on n'est pas en mesure de donner plus de détails quant à l'emplacement choisi. D'après les informations dont dispose l'Administration des bâtiments publics, le terrain semble déjà avoir été acquis.

12) Structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Dudelange

Dans le cadre du projet de revalorisation du quartier Neischmelz par une reconversion de la friche industrielle, la partie sud du site a été envisagée pour héberger le programme d'une structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale. Le Fonds du Logement, la Commune de Dudelange ainsi que l'Office national de l'Accueil (ONA) ont approuvé l'implantation au sein du PAP sud. De par sa proximité au transport en commun, aux infrastructures scolaires, ainsi qu'aux commerces, ce nouveau quartier permettra une bonne intégration de cette structure d'hébergement pour DPI dans le tissu urbain.

En tenant compte du caractère urbain du nouveau quartier Neischmelz, il s'avère judicieux de planifier un bâtiment de type résidentiel tel qu'il a été construit à Luxembourg-Kirchberg. Il serait ainsi possible d'augmenter la capacité d'accueil actuellement demandée de l'ordre de 60%. En effet, le bâtiment se composerait de 4 étages avec 40 chambres réparties aux étages. La capacité totale serait de 120 lits.

Le programme de construction prévoit la réalisation d'une structure modulaire avec une capacité d'accueil jusqu'à 120 personnes.

Madame la Présidente souhaite savoir si la structure d'hébergement sera construite sur le même terrain que la structure d'hébergement DPI existante déjà à Dudelange. La commission est informée qu'il s'agit d'un autre endroit.

13) Internat socio-familial pour enfants de l'enseignement fondamental à Luxembourg-Rollinggrund

Le Luxembourg dispose de seulement deux internats de l'enseignement fondamental situés au nord du pays. Au vu de la forte demande il est nécessaire d'étendre l'offre. De plus en plus d'enfants fréquentent un internat en raison de situations familiales conflictuelles ou de problèmes comportementaux ou scolaires. Aussi, en raison de la situation géographique des internats existants, une nouvelle construction dans le centre du pays s'avère indispensable. Cette structure accueillera des élèves de 6 à 12 ans fréquentant des écoles fondamentales de Luxembourg-ville ou de la région centre.

Le bâtiment comprendra :

- des chambres individuelles avec un espace sanitaire
- une salle de séjour
- un *learning space*
- une structure d'administration
- une cuisine
- des salles polyvalentes
- une aire de jeux
- un terrain multifonctions

Monsieur le Député Luc Emering (DP) souhaite savoir si les projets sont externalisés ou gérés en interne. Il souhaite dans ce contexte également savoir si les projets font l'objet d'un appel d'offre public. Il lui est répondu que pour des projets d'une telle envergure, on travaille toujours avec des sociétés du secteur

privé. Le rôle de l'État est de définir ses besoins. L'Administration des bâtiments publics construit toujours pour une partie demanderesse qui est le maître d'ouvrage. La société de construction est choisie, soit par concours/appel d'offre, soit par maîtrise d'œuvre globale, soit des contrats individuels sont conclus s'il s'agit d'un bâtiment de taille plus petite.

3. 8264 Projet de loi relative à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle multimodal à Ettelbruck

A titre liminaire, Monsieur le Député Fernand Etgen (DP) est désigné rapporteur du projet de loi.

Il est procédé à une présentation du projet de loi, pour le détail de laquelle il y a lieu de se référer à la présentation powerpoint annexée à la présente, ainsi que le document parlementaire 8264⁰.

Le projet de loi autorise le Gouvernement à procéder à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck.

Historiquement, Ettelbruck est un site traditionnel de l'ajisme luxembourgeois. Les premières auberges y ont été installées dès la fin de la deuxième guerre mondiale. Étant donné que le territoire de la « Nordstad » ne dispose que d'un nombre très limité d'hébergements dédiés au tourisme, l'idée née en 2004 d'une nouvelle structure d'hébergement reste désormais d'actualité.

Actuellement, le réseau national des auberges de jeunesse dispose de neuf structures. La nouvelle auberge de jeunesse d'Ettelbruck agit comme dixième auberge dans ce réseau afin de répondre aux besoins croissants en termes d'hébergement touristique au sein de la « Nordstad », 3^e pôle d'attraction du programme directeur de l'aménagement du territoire.

Géographiquement, la ville d'Ettelbruck est un bon point de départ pour explorer la région de la « Nordstad » et de l'« Éislek ». L'auberge de jeunesse prévue est bien connectée aux transports publics et constitue donc aussi un point de départ pour découvrir les différents sentiers de randonnées de la région, comme le « Lee-Trail » ou bien l'« Éislek-Trail ». L'offre pour des randonnées sans bagages est également proposée par la nouvelle auberge, le transport des bagages s'effectuant en coopération avec le service « move we carry ». Également, Ettelbruck constitue un pôle important pour le cyclotourisme : la ville agit comme nœud au centre du réseau européen, grâce au réseau national des pistes cyclables reliant Ettelbruck à la Belgique avec ses véloroutes « RAVel », aux Pays-Bas par le biais du tracé « Vennbahn » ainsi qu'au réseau cyclable allemand.

Le projet de l'auberge de jeunesse propose au-delà de l'hébergement d'autres prestations qui complètent le projet et en font une offre davantage complétée :

- le projet regroupe sur un seul site une offre d'hébergement avec 120 lits répartis sur 35 chambres, dont 3 pour personnes à mobilité réduite, et une offre de restauration avec cafétéria et terrasse ;

- le restaurant de l'auberge est ouvert aux résidents ainsi qu'au public. La disponibilité d'une restauration complète l'offre gastronomique d'Ettelbruck tout en permettant aux visiteurs de consommer des produits de la région et de saison ;
- une plateforme panoramique à vue sur les vallées des trois rivières autour de la ville (Alzette, Sûre et Wark) est ouverte aux usagers du bâtiment ainsi qu'aux visiteurs externes pendant toute l'année ; et
- l'auberge offre une multitude d'activités et d'offres spéciales pour les usagers étrangers ou résidents, pour les voyages de groupes ou voyages scolaires ainsi que pour les organisateurs du secteur MICE (meetings, incentives, conférences et expositions).

L'auberge à Ettelbruck est une auberge du genre « urban city hostel » - elle suit ainsi les traces et les succès rencontrés auprès des usagers des auberges du même type à Luxembourg-Ville et à Esch-sur-Alzette. Contrairement aux auberges classiques situées en zones rurales, ce type d'auberge se situe près du centre-ville et à proximité confortable des principales attractions, commerces, restaurants et réseaux des transports publics.

Eu égard à l'éventail de possibilités et l'emplacement de l'auberge, cette dernière joue également un rôle important dans la redynamisation du quartier de la gare et constitue, en ce sens, un partenaire important de celui-ci.

L'évolution de l'axe Ettelbruck-Diekirch-Erpeldange vers l'agglomération urbaine « Nordstad » a connu différents stades d'évolution depuis la signature de la « Convention NORDSTAD » en 2006 et l'élaboration du « Masterplan NORDSTAD » en 2007.

Or, en 2015, le Gouvernement a décidé l'implantation d'une structure multifonctionnelle dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck. Après des échanges avec la ville d'Ettelbruck, il a été décidé d'intégrer des surfaces administratives pour des services conventionnés de l'État. Dans cette optique, l'élaboration d'un concept pour un ensemble de services qui compléteront l'éventail de services de la « Nordstad » est envisagée. Cette conception s'inscrit dans une intention de poursuivre une décentralisation et une expansion des services actuellement localisés au centre de la capitale.

Les coûts pour le projet de loi ont été arrêtés – les dépenses engagées ne peuvent pas dépasser le montant de 63 400 000 euros.

De l'échange de vues, il y a lieu de retenir que :

Monsieur le député Marc Goergen (Piraten) souhaite recevoir plus de détails concernant les prestataires qui vont gérer les différentes structures (auberge de jeunesse, restaurant, terrasse). Il est informé que l'auberge de jeunesse gèrera à priori les fonctions communes . Monsieur Goergen souhaite encore savoir si un appel d'offre sera lancé. Il lui est répondu que cette décision appartient à l'utilisateur, l'État n'étant en charge que de la construction du bâtiment. Monsieur Goergen se demande alors ce que l'État reçoit en contrepartie pour la construction du bâtiment. Est-ce que les gérants de l'auberge de Jeunesse devront payer un loyer à l'État ? Les

représentants du Ministère se renseigneront à ce sujet et transmettront les informations recueillies dans les meilleurs délais aux membres de la commission.

Dans un second temps, la commission parlementaire procède à l'examen des articles et de l'avis du Conseil d'État.

Intitulé

Dans son avis du 10 octobre 2023, le Conseil d'État constate qu'il s'agit de construire un seul bâtiment abritant tant l'auberge de jeunesse que des espaces de bureau à vocation administrative. Le projet de loi sous rubrique vise donc à allouer une enveloppe budgétaire à cette fin. Le Conseil d'État invite les auteurs du projet à reformuler tant l'intitulé que le dispositif de la loi en projet pour autoriser la « construction et l'équipement d'un bâtiment abritant une auberge de jeunesse et une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck ».

La commission parlementaire décide de faire droit à la remarque du Conseil d'État.

Article 1^{er}

L'article 1^{er} entend autoriser le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck.

Ni le Conseil d'État ni la commission parlementaire ne formulent des remarques quant au fond du texte.

Quand à la forme, la commission parlementaire décide de tenir compte de la remarque du Conseil d'État formulée dans ses observations générales pour préciser à l'endroit du présent article que le « Gouvernement est autorisé à procéder à la construction **et à l'équipement d'un bâtiment abritant** d'une auberge de jeunesse et **d'**une structure administrative multifonctionnelle au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck. »

Article 2

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1^{er} octobre 2022 (valeur 1 071,67). Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

Ni le Conseil d'État ni la commission parlementaire ne formulent des remarques quant au fond du texte.

Dans ses observations d'ordre légistique, le Conseil d'État note qu'il y a lieu d'écrire « valeur 1 071,67 », en séparant la tranche de mille par un espace insécable.

La commission parlementaire décide de reprendre les suggestions d'ordre légistique.

Article 3

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs.

Ni le Conseil d'État ni la commission parlementaire n'ont de remarque quant au fond du texte.

Un projet de rapport sera à préparer dans les meilleurs délais.

Procès-verbal approuvé et certifié exact